DISTRICT DE FOOTBALL
TARN ET GARONNE

Réunion de rentrée U17 U15 U14 du 06 Septembre 2023

Le Président du District Jérôme Boscari ouvre la séance en saluant les très nombreux éducateurs qui ont répondus présent pour cette réunion de rentrée et présente le nouveau plan de lutte contre les incivilités.

REGLEMENT DU CARTON JAUNE

Motif : Désabrobation des décisions de l'Arbitre

« EXCLUSION TEMPORAIRE 10 Minutes »

L'exclusion temporaire d'un joueur ou d'un remplaçant de 10 minutes après avoir reçu un avertissement pour désapprobation des décisions de l'Arbitre sera appliquée pour la saison 2023-2024 sur l'ensemble des compétitions départementales.

Dans le cas où l'arbitre ne peut identifier le joueur fautif et à défaut de désignation, c'est le capitaine de l'équipe qui sera exclu temporairement.

1-L'exclusion temporaire a pour objectif de faire respecter l'esprit sportif et donc de sanctionner en conséquence les joueurs/joueuses **coupables de contestations ou de gestes d'énervement dont l'effet contribue à déstabiliser l'arbitre, l'adversaire, voire un partenaire.**

2-L'exclusion temporaire vient en complément de l'avertissement pour les actes de désapprobations.

3-L’exclusion temporaire peut être appliquée, à n’importe quel moment de la partie.

L’exclusion temporaire ne pourra être notifiée qu’une seule fois au même joueur durant la rencontre.

4-Le joueur exclu temporairement, qui durant ou après sa sanction, commet une infraction aux lois du jeu, devra être sanctionné d’une exclusion, qu’il soit dans ou hors du champ de jeu.

5-Le nombre de joueurs exclus temporairement en même temps, ne pourra, en aucun cas, dépasser trois (3) au sein d’une même équipe ; sauf pour la pratique en foot à 8 où deux joueurs peuvent être exclus temporairement.

6-Dans le cas où une équipe se trouvera réduite à 8 joueurs ou joueuses, une exclusion temporaire ne pourra être prononcée contre cette équipe.

7-Dans le cas où une équipe se trouvera réduite à 8 joueurs ou joueuses suite à une ou plusieurs exclusions temporaires, et que, pour une raison quelconque un autre joueur ou joueuse doit quitter le terrain, l’arbitre n’exclura pas temporairement le joueur ou la joueuse en question.

8-L’exclusion temporaire devra être notifiée à un joueur lors d’un arrêt de jeu.

9-Au cas où l’arbitre n’arrêterait pas le jeu sur le fait en raison de l’avantage, la sanction sera notifiée au joueur dès le premier arrêt naturel de jeu.

10-Le joueur exclu temporairement ne pourra être remplacé pour la durée de la sanction. Il sera toujours, comme les autres joueurs, sous l’autorité de l’arbitre.

Le décompte du temps sera effectif à partir du moment où le joueur sanctionné aura quitté le terrain de jeu. Le joueur exclu temporairement devra se placer sur le banc de touche sous le contrôle de son entraineur.

11-Le décompte sera à la charge de l’arbitre qui pourra, en cas d’arbitres assistants officiels, confier cette mission à l’un de ceux-ci.

12-Pour une exclusion temporaire qui n’a pas eu sa durée réglementaire avant la fin de la première mi-temps, le temps non effectué le sera au début de la deuxième mi-temps.

13-Lors d’une rencontre qui se termine alors que la sanction temporaire est en cours, la sanction sera considérée comme purgée

MEMENTO DU « TEMPS MORT »

UTILISATION :

Pendant une rencontre de jeunes du district de Football du Tarn et Garonne, si l'arbitre juge que la situation le nécessite, il a la possibilité, à l'occasion d'un arrêt de jeu et une fois par mi-temps, de demander aux éducateurs d'intervenir pour rétablir l'état d'esprit sportif attendu ou aux délégués à la police s'il s'agit de problème issu du public.

Uniquement sur les compétitions de jeunes du District de Football du Tarn et Garonne

A un arrêt de jeu naturel

Sur une remise en jeu sans danger de but immédiat Exemples : rentrée de touche, coup de pied de but, coup franc éloigné du but adverse… 1 fois par mi-temps maximum Durée de 1 à 3 minutes au maximum

Chaque équipe se regroupe à proximité de son banc de touche en restant sur le terrain (rond central si problème du public) L'éducateur rentre sur le terrain pour parler à ses joueurs Noter sur la feuille de match quand la mesure a été appliquée

Si l'éducateur ne fait pas preuve de coopération lors de cette mesure, le noter sur la feuille de match

Cette mesure est à effectuer après avoir pris les dispositions nécessaires (rappel à l'ordre, jaune, …) auprès des joueurs et que l'état d'esprit sur le terrain continue à se dégrader Exemples : Beaucoup de paroles Provocation / Excitation entre joueurs Fautes trop nombreuses

Daniel Tristan le conseiller Départemental présente et développe l'ensemble des actions techniques de la saison 2023/2024.

Toutes ces actions seront envoyées en détail à l'ensemble des clubs.

Compétitions U17 U15 Saison 2023/2024

Jean Claude Soleto, le Président de la commission de gestion des compétitions et Didier Breil le secrétaire général du District se félicite sur le nombre d'engagement d'équipes en U17 et U15
22 équipes U17 et 31 équipes en U15

U17

U17 : Equipes ayant postulées pour jouer en 1ère phase en U17 D1 : 14 Equipes

1 Grisolles	2 Entente Corbarieu Bressols	3 Castel Gandalou
4 Confluences	5 Montech	6 Etoile Sud 82
7 Montpezat/Puylaroque		8 FC 2 Rives
9 Lomagne 82	10 JEM	11 Nègrepelisse/Albias
12 Saint Nauphary	13 Saint Nicolas	14 Terrasses du Tarn

U17 D1 1ère phase : 2 Poules de 7 équipes 7 journées

Début du championnat 16 Septembre 2023

Poule A	Poule B
St Nauphary	JEM
Lomagne 82	Montech
Montpezat/Puylaroque	Castel Gandalou
ST Nicolas	Nègrepelisse/Montricoux/Albias
Grisolles	2 Rives
Etoile du Sud	Corbarieu/Bressols
Terrasses du Tarn	Confluences

U17 : Equipes ayant postulées pour jouer en 1ère phase en U17 D2 : 8 Equipes

1 Terrasses du Tarn 2	2 Garonne Gascogne	3 FC Brulhois/Malause
4 Quercy Séoune	5 Loubéjac Ardus	6 Entente Molières
7 JEM 2	8 Caussade	

U17 D2 1ère phase : 1 poule de 8 7 journées

Accessions Descentes 2 ème phase U17:

Le District de Tarn et Garonne a trois (3) places en U17 Territoire

Les 2 premiers et le meilleur 2ème des poules A et B sont qualifiés pour jouer en U17 Territoire, si ces équipes remplissent les obligations d'accès.

Si une ou plusieurs équipes ne remplissent pas ces obligations, il sera fait appel aux équipes suivantes dans l'ordre du classement.

Le meilleur 2ème est déterminé par la règle de départage au vue d'une accession

L'équipe classée 1ère de D2 1ère Phase accède à la D1 2ème Phase

Les 2 équipes classées à la 7ème place de D1 1ère Phase sont reléguées en U17 D2 2ème Phase

D1 2ème Phase : 10 équipes 9 Journées

Le moins bon 2ème + les 3ème,4ème, 5ème et 6ème et le champion D2 1ère Phase

D2 2ème Phase : 9 équipes 9 Journées

Les deux (2) 7ème de D1 1ère Phase + les 7 équipes de D2 1ère Phase

U15

U15 : Equipes ayant postulées pour jouer en 1ère phase en U15 D1 : 14 Equipes

1 Grisolles 2 Saint Etienne 3 Corbarieu/Bressols 1 4 Caussade 1
5 Montech 6 Confluences 7 E Molières
8 Brulhois/Malause 9 Lomagne 10 JEM
11 Montauban FC TG 2 12 O Montauban 13 Terrasses du Tarn
14 Cazes/Quercy Séoune/Montcuq

U15 D1 1ère phase 2 Poules de 7 équipes

Poule A	Poule B
Montauban FC TG 2	Lomagne
Confluences	Terrasses du Tarn
JEM	Grisolles
Montech	St Etienne 1
O Montauban	Brulhois/Malause
E. Molières	Cazes/Quercy Séoune/Montcuq
Caussade 1	Corbarieu/Bressols

U15 : Equipes ayant postulées pour jouer en 1ère phase en U15 D2 : 19 1

1Albias/Nègrepelisse 2 Aucamville/Cadours 3 Confluences 2
4 Corbarieu/Bressols 2 5 Garonne Gascogne 6 Quercy Rouergue
7 Montpezat/Puylaroque 8 Brulhois/Malause 2 9 Castel Gandalou
10 JEM 2 11 Montbeton/Lacourt 12 Nègrepelisse/Albias
13 Pompignan 14 Saint Nicolas 15 Saint Nauphary
16 Caussade 2 17 Etoile du Sud 1 18 2 Rives
19 St Etienne 2

U15 D2 1ère Phase : 1 Poule de 9 et 1 Poule de 10 équipes 9 journées

Début du championnat 16 Septembre 2023

Poule A	Poule B
Quercy Rouergue	Albias/Nègrepelisse/Montricoux
Nègrepelisse/Montricoux/Albias	Aucamville/Cadours
Caussade 2	Brulhois/Malause 2

Montbeton/Lacourt	St Nicolas
Montpezat/Puylaroque	Pompignan
JEM 2	Garonne Gascogne
Corbarieu/Bressols 2	Confluences 2
St Etienne 2	Castel Gandalou
Saint Nauphary	Etoile du Sud 1
	2 Rives

Accessions Descentes U15 2 ème phase :

Le District de Tarn et Garonne a trois (3) places en U15 Territoire

Les 2 premiers et le meilleur 2ème des poules A et B sont qualifiés pour jouer en U15 Territoire, si ces équipes remplissent les obligations d'accès.

Si une ou plusieurs équipes ne remplissent pas ces obligations, il sera fait appel aux équipes suivantes dans l'ordre du classement.

Le meilleur 2ème est déterminé par la règle de départage au vue d'une accession

Le meilleur 6ème est déterminé par la règle de départage au vue d'une accession

Les équipes classées à la 1ère place des 2 Poules de D2 1ère Phase accèdent à la D1 2ème Phase

Les deux équipes classées 7 -ème sont rétrogradées en U15 D2 2ème Phase

U15 D1 2ème Phase : 10 équipes 9 journées

Le moins bon 2ème + les 3ème, 4ème, 5ème et meilleur 6ème et les 1er des Poules A et B D2 1ère Phase

U15 D2 2ème Phase :

Les équipes qui restent de D2 1ère Phase, plus les 2 équipes classées 7ème de D1 1ère Phase

Suivant le niveau général de cette D2 1ère phase, une Division D3 2ème phase pourra être crée

Les accessions et relégations de la saison 2024/2025 seront appliquées avec le nouveau règlement publié pour les saisons à venir

Saison 2024/2025

U15 D1 1ère Phase

10 équipes en Poule unique en Phase Aller joueront en U15 D1, lors de chaque Saison

1) Les 3 équipes qui ont accédé au Championnat U15 Territoire N-1
2) Les X équipes engagées en U14 Territoire de la saison N-1 pour arriver à 10 équipes.
3) Si le nombre total d'équipes U14 T de la saison précédente fait dépasser le nombre de 10 équipes en U15 D1, alors ce sont les équipes les mieux classées qui seront intégrées à la poule U15 D1.
4) Les X équipes de D1 2ème Phase N-1, suivant le classement pour arriver à 10 équipes.

Si une équipe U15 ou U14 est rétrogradée de Ligue, l'équipe la moins bien classée de D1 2ème Phase de la saison (N-1) jouera en D2 1er Phase lors de la saison suivante.

Si 2 équipes U15 ou U14 sont rétrogradées de Ligue, l'équipe la moins bien classées de D1 2ème Phase de la saison (N-1) et l'équipes U14 territoire de la saison N-1 la moins bien classée joueront en D2 1er Phase lors de la saison suivante.

Pour tout repêchage, en cas de non engagement ou autres motifs, le classement de la saison précédente N-1 restera la règle avec une priorité donnée dans l'ordre à une équipe issue de des U14 T (N-1), puis à une équipe de D1 2ème phase

U15 D1 2ème Phase

Les équipes classées aux 3 premières places de la saison (N) accèdent au Championnat de Territoire U15

4 équipes de D2 1ère phase accèdent au championnat U15 D1 2ème phase

L'équipe classée 10ème de D1 1ère Phase est reléguée en D2 2ème Phase

U17 D1 1ère Phase

10 équipes en poule unique et en phase Aller joueront en U17 D1, lors de chaque Saison

1) Les 3 équipes qui ont accédées au Championnat U17 Territoire

2) Un nombre X d'équipes issues des U15 Territoire à condition d'avoir terminé dans les 5 premières places de ce championnat et qui n'ont pas accédée en U16 R2 Ligue.

3) Un nombre d'équipes de D1 District 2ème Phase suffisant en fonction de leur classement de la saison N-1 pour arriver à 10 équipes

Les autres équipes engagées joueront en D2 1ère Phase

Si une équipe U17 ou U16 est rétrogradée de Ligue, l'équipe classée à la moins bonne place de D1 2ème Phase de la saison (N-1) jouera en D2 1ère Phase, lors de la saison suivante.

Si 2 équipes U17 ou U16 sont rétrogradées de Ligue, les équipes classées aux 2 moins bonnes places de D1 2ème Phase de la saison (N-1) joueront en D2 1ère Phase lors de la saison suivante.

U17 2ème Phase

1) Les équipes classées aux 3 premières places de la saison (N) accèdent au Championnat de Territoire U17
2) 4 équipes de D2 1ère phase accèdent au championnat U17 D1 2ème phase
3) L'équipe classée 10ème de D1 1ère Phase est reléguée en D2 2ème Phase

Pour tout repêchage, en cas de non-engagement ou autres motifs, le classement de la saison précédente restera la règle.

Deux équipes d'un même club, ne peuvent figurer dans une même poule, sauf dans la dernière division.

Les cas exceptionnels ou non prévus aux présents Règlements relèveront de l'appréciation du Comité Directeur.

1. Départage en vue d'une accession

Si plusieurs groupes ont été institués dans un même championnat, afin de départager les équipes classées à une même place dans des groupes différents, pouvant prétendre à une accession, un classement sera établi sous forme d'un mini-championnat entre l'équipe concernée et les quatre autres meilleures équipes de son groupe, selon les modalités ci-après définies.

Dans la situation où le groupe comporterait moins de cinq équipes, notamment pour les phases d'accession régionale, le mini-championnat comportera l'ensemble des équipes des groupes concernés.

Si le nombre de rencontres, au sein du mini-championnat, est identique, les équipes sont départagées par,

a) Le plus grand nombre de points obtenus dans le cadre du mini-championnat susvisé, peu importe le format de compétition (Aller-Retour ; Rencontre unique) ;

b) En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte du classement au challenge du fair-play dans les conditions des articles 106 et 107 du présent règlement

Le challenge du fair-play ne s'applique que si toutes les rencontres ont été arbitrées par un arbitre officiel désigné par la commission des arbitres

c) En cas d'égalité, la meilleure différence entre les buts marqués et les buts concédés dans le cadre du mini-championnat ;

d) En cas de nouvelle égalité, le plus grand nombre de buts marqués dans le cadre du mini-championnat ;

e) En cas de nouvelle égalité, le plus petit nombre de but concédé dans le cadre du mini-championnat ;

f) En cas de nouvelle égalité, l'ancienneté d'affiliation à la F.F.F., sur la base des informations référencées sur Foot2000, étant précisé que le club le plus ancien sera considéré comme étant le mieux classé ;

g) En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort.

Exemple : Si le classement est 1er A 2ème B 3ème C 4ème D 5ème E on refait un classement avec les équipes A C D E pour déterminer le meilleur 2ème

Si le classement est 1er A 2ème B 3ème C 4ème D 5ème E 6ème F et 7ème G on refait un classement avec les équipes G E D C pour déterminer le meilleur 6ème

U14 Territoire : Equipes ayant postulée pour jouer en U14 Territoire : 3 Equipes

1 Saint Etienne 2 Terrasses du Tarn 3 O Montauban

C'est le District du Lot qui sera gestionnaire de l'organisation de ce championnat

U18 Championnat Haute Garonne : 1 Equipe

Saint Nauphary

U19 Interdistrict : 2 équipes

Etoile du Sud Cazes/Quercy Séoune/Montcuq

Nouveau règlement administratif

Les rencontres des championnats jeunes sont fixées au samedi après-midi.

Avec l'accord du club adverse des rencontres peuvent se jouer le Vendredi soir ou le dimanche matin ou après- midi.
Toute facilité sera accordée pour une modification de jour et d'heure, sous la condition formelle que le club recevant ait l'accord du club adverse et en informe le service compétitions du District, au moins quinze (15) jours avant la rencontre, via Footclub.

Le défaut de réponse du club adverse, dans un délai de cinq jours calendaires, sera assimilé à un accord de ce dernier.

Pour les rencontres en catégorie U17 et U15, les modifications d'horaire de rencontres situées entre 14h et 16h ne nécessitera plus d'un accord du club adverse.

Ces modifications devront être faites avant le mardi, dernier délai, qui précède la rencontre.

Deux équipes d'un même club ne peuvent figurer dans la même division, sauf dans la dernière division.

Les clubs sont invités à mettre à jour la FMI et de rattacher les éducateurs à leur équipe pour l'utilisation de la FMI.

Le Président de la commission

Jean Claude Soleto

Le Secrétaire Général

Didier Breil

DATE	C G	CO 17	CO U15	U17 Ter	U17 D1	U17 D2	U15 Ter	U15 D1	U15 D2
02 03 septembre 2023									
09 10 septembre 2023	T 1	T 1	T 1						
16 17 septembre 2023					Journée 1	Journée 1		Journée 1	Journée 1
23 24 septembre 2023	T 2				Journée 2	Journée 2		Journée 2	Journée 2
30 01 octobre 2023					Journée 3	Journée 3		Journée 3	Journée 3
07 08 octobre 2023					Journée 4	Journée 4		Journée 4	Journée 4
14 15 octobre 2023		T2	T2		Coupe TG 1	Coupe TG 1		Coupe TG 1	Journée 5
21 22 octobre 2023	T 3	T 2	T 2		MR	MR	MR	MR	Coupe TG 1

28 29 octobre 2023					MR	MR	MR	MR	MR
04 05 novembre 2023	T 4	MR	MR		MR	MR	MR	MR	MR
11 12 novembre 2023					Journée 5	Journée 5		Journée 5	Journée 6
18 19 novembre 2023					Journée 6	Journée 6		Journée 6	Journée 7
25 26 novembre 2023					MR	MR		MR	Journée 8
02 03 décembre 2023					Journée 7	Journée 7		Journée 7	Journée 9
09 10 décembre 2023					Coupe TG 1/8	Trophées Sport		Coupe TG 1/8	Trophées Sport
16 17 décembre 2023					Coupe TG 1/8	Trophées Sport		Coupe TG 1/8	Trophées Sport